

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de Fr. 165'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Dr Ed.-Leuba à Fleurier

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

La conduite principale d'eau potable implantée le long de la rue Docteur Edouard-Leuba à Fleurier est en très mauvais état. La composition chimique du terrain accentue la corrosion de cette conduite en fonte, ce qui provoque des fuites à répétition. Ce phénomène d'électro corrosion est bien connu par les différents services des eaux et le seul moyen d'y remédier est le remplacement des conduites en fonte.

Géoportail du système d'Information du Territoire Neuchâtois

Vai-de-Travers 



Impression du : 10.01.2017 15:19:16

Échelle 1:1000

Informations détaillées sur le droit public. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou du plan.

© 2016 - SwissTopo DV 571.4 - OpenStreetMap

Durant ces quatre dernières années, le service de l'eau a dû intervenir à sept reprises pour réparer des fuites de plus ou moins grande importance sur ce tronçon.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé le remplacement de cette conduite d'eau dans sa totalité, ce qui représente 270 ml et 18 introductions sur le domaine public (selon plans).

Dès lors, nous sollicitons l'octroi d'un crédit de 165'000 francs pour la réalisation de ce projet.

A relever qu'aucune mesure PGEE n'est à prévoir dans ce chantier, puisque les mesures PGEE ont déjà été réalisées dans cette rue.



Effet financier et mécanisme de maîtrise des finances

Investissement

Creusage et remise en état de la chaussée	CHF	117'000.00
Sanitaire, marchandise et pose	CHF	40'000.00
Honoraires bureau d'ingénieurs	CHF	5'000.00
Divers	CHF	3'000.00
Total TTC	CHF	165'000.00

Projection des coûts

Investissement brut	CHF	165'000.00
Amortissement au taux de 2 %	CHF	3'300.00
Coût de l'argent calculé sur le demi-capital investi (Taux d'intérêt moyen de la dette communale = 2 %)	CHF	1'650.00
Charge nette annuelle	CHF	4'950.00

Ce montant correspond au 0.23% des charges du chapitre de l'eau. Il n'aura pas d'incidence sur le prix de vente de l'eau potable. A titre comparatif, ce montant de 4'950 francs est moins élevé que le coût de réparation d'une seule fuite.

S'agissant d'une dépense dans un domaine totalement autofinancé, l'investissement proposé n'est pas soumis au plafond communal d'investissement.

A noter encore que dans le cadre de ces travaux, l'entreprise Vitéos profitera de la fouille pour effectuer des travaux d'assainissement sur la conduite de gaz. La participation de Vitéos sera calculée à l'issue des travaux et devrait correspondre environ au 50% des frais de fouille.

Nous remercions les membres du Conseil général de bien vouloir accepter la présente demande de crédit qui nous permettra de partir sur des bonnes bases pour ce secteur de conduite et diminuera ainsi les interventions pour les réparations d'urgence à la rue Dr Ed.-Leuba.

Val-de-Travers, le 25 janvier 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Yves Fatton

Alexis Boillat

Annexe :

- 1 projet d'arrêté

CREDIT DE 165'000 FRANCS POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU
POTABLE DE LA RUE DR ED.-LEUBA A FLEURIER



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 25 janvier 2017 ;
vu la loi cantonale sur les communes, du 21 décembre 1964 ;
vu le règlement des finances, du 7 décembre 2015 ;
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du
20 février 2017 ;
vu le préavis favorable de la commission des travaux publics, du 8 février 2017 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier Un crédit de 165'000 francs est accordé au Conseil communal pour le remplacement de la conduite d'eau potable de la rue Dr Ed.-Leuba à Fleurier.

Article 2 La dépense sera enregistrée comme suit :

- Compte d'investissement n° 50310.00 *Ouvrages de génie civil du service des eaux*
- Entité de gestion n° 43 7101 *Approvisionnement en eau potable (Eaux)*
- Projet n° 100.42.073 *Conduite d'eau rue Dr Ed.-Leuba à Fleurier* et amortie au taux de 2%.

Article 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 13 mars 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Pierre-Alain Wyss

François Oppliger